Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 005-210500526-20260303-008-DE

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Eygliers

Délibération N°2026/0303/008

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EYGLIERS

Séance du : 3 mars 2026
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le **3 mars 2026**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Etienne HUMBERT, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Vincent PELLETIER, Séverine QUICHOT, Eric COUDRON, Jacques ROUX, Jean-Marc POULLILIAN,
Absents :
Procuration : Joseph DEVEVEY (Pouvoir à Eric COUDRON)
Secrétaire de séance : Séverine QUICHOT

Objet : Prise de parts sociales dans la SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées

Dans la continuité de l'abattoir de Guillestre, le SMIAGD a accepté le projet de création d'une mégisserie (tannerie) des peaux des petits ruminants. Comme l'abattoir de Guillestre constitué en coopérative, ce projet est un outil de structuration du territoire qu'il est important de soutenir car il va produire des effets directs et indirects majeurs pour l'économie agricole, alimentaire et touristique locale. La SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées a été officiellement créée le 16 avril 2025.
Les collectivités publiques peuvent entrer dans le capital des SCIC sans pouvoir disposer de plus de la moitié du capital social. L'intérêt d'une SCIC, sur le territoire, est d'associer toute personne qui trouve un intérêt au projet et qui souhaite s'associer au capital. Le principe est qu'un associé ne dispose que d'une seule voix quel que soit le capital apporté.

La Commune d'Eygliers a déjà soutenu la SCIC Abattoir des Hautes-Vallées en prenant des parts sociales. Madame le Maire propose de soutenir également la SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées en prenant des parts sociales.
Le droit d'entrée fixé par les statuts pour les collectivités publiques est de 5 parts sociales de 50 € par tranche de 100 habitants. La population légale de la commune au 1e janvier 2025 étant de 845 habitants, le montant du capital souscrit est de 450 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par :

Vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du maire

Mise en ligne le : 12/11/2026 13:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Eygliers
https://www.intramuros.org/eygliers/documents_administratifs/87002

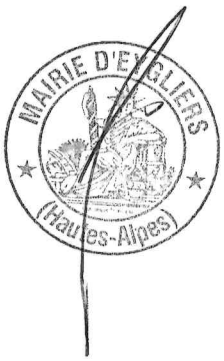
Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 005-210500526-20260303-008-DE

- **DECIDE** de soutenir la SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées et de prendre 9 parts sociales de 50 €, soit 450€. Cette somme sera à inscrire au budget général au compte 266.
- **CHARGE** le Maire de transmettre cette information à Madame la Présidente de la SCIC Mégisserie Paysanne – Peaux des Hautes Vallées

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET



Anne CHOUVET
Maire
6 mars 2026

Mise en ligne le : 12/11/2026 13:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Eygliers
https://www.intramuros.org/eygliers/documents_administratifs/87002